



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 14 octobre 2019 à 20h00**

**Présent(e)s :**

Mme	Chantal Beaud, Présidente
Mmes	Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
MM.	Jérémie Annen, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas, Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
M.	Marc Truan, Adjoint
M.	Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusée :	Mme Dominique Bernardet

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation du projet de budget pour 2020
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Délibération D191 : Approbation des comptes 2018 (bilan et compte de pertes et profits) de :
    - a) La Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées
    - b) L'association de l'EMS « Résidence de Drize »
      - Rapport de la commission Finances et sécurité du 25 septembre 2019
      - Vote de la délibération
  - 5.2 Délibération D192 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 11'000.- destiné au réaménagement de l'angle de l'ancien terrain de basket de l'école :
    - Rapport de la commission Travaux publics et bâtiments du 9 septembre 2019
    - Vote de la délibération

5.3 Délibération D193 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 56'000.- destiné aux frais d'organisation d'un processus de concertation des projets de Plan directeur communal et de stratégie de densification de la zone 5 :

- Rapport de la commission Urbanisme du 30 septembre 2019
- Vote de la délibération

## 6. Propositions individuelles et questions

---

La Présidente, Mme Chantal Beaud, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillères et conseillers municipaux et au secrétaire général. Mme Bernardet est excusée.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente informe qu'elle a reçu le rapport de gestion de l'ACG et souhaite transmettre certaines informations issues de celui-ci.

- La commune de Milvignes, à Neuchâtel, a sollicité un moratoire du Conseil fédéral pour demander que les offices de poste ne soient pas fermés. L'ACG a soutenu cette démarche en adressant un premier courrier au Conseil fédéral sollicitant le prononcé d'un moratoire immédiat sur la fermeture des offices postaux, et un deuxième courrier au Conseil d'Etat.
- Un travail a été réalisé conjointement avec l'ACG et la commune de Carouge concernant les prévisions des estimations des recettes fiscales. L'ACG a repoussé l'adoption des budgets jusqu'au 31 décembre. En 2020, la commission des finances pourra donc avoir lieu plus tard ce qui permettra une meilleure configuration des prévisions.
- En 2018, sur l'ensemble du canton, 6'994'834 heures d'accueil pour les enfants ont été réalisées par le personnel du Giap.

### **3. Communications de la Mairie.**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

**Remerciements de la Fondation KASA :** La Mairie a reçu un courrier de remerciements de la présidente de KASA, Mme Monique Bondolfi, pour la subvention de CHF 2'500.- versée par la commune afin de soutenir la formation de guides en Arménie. M. Lavorel donne lecture de cette lettre reçue au mois d'août.

**Enquête publique concernant le projet de modification d'une antenne de téléphonie mobile au chemin de Tatte-Simond :** Le Département du territoire a fait parvenir à la commune, la semaine passée, un dossier qui sera mis à l'enquête publique du 14 octobre au 13 novembre et qui concerne la « modification d'une station de base de communication mobile existante ». Cette installation est située au chemin de Tatte-Simond, à la limite avec la commune de Veyrier et la frontière française, mais se trouve bien sur le territoire de la commune.

Selon les informations que la Mairie a pu obtenir, ce projet consiste au remplacement des antennes de Swisscom, qui sont assez anciennes, par des antennes qui répondent aux besoins de la technologie actuelle, ainsi qu'à l'ajout de trois nouvelles antennes sur le même mât. Le mât lui-même n'est pas modifié et il accueille également les antennes de deux autres opérateurs : Salt et Sunrise.

La puissance de l'installation étant augmentée par les nouvelles antennes mises en place, une demande d'autorisation de construire avec une mise à l'enquête publique du projet sont nécessaires. Durant la période de 30 jours au cours de laquelle le public peut consulter le dossier à l'Office cantonal des

autorisations de construire et à la mairie, toute personne peut faire des observations. A l'issue de l'enquête publique, la commune devra également préavis ce projet.

Parallèlement à l'enquête publique, ce dossier sera étudié par le SABRA, qui rendra un préavis en tenant compte de la position actuelle du Conseil d'Etat concernant la technologie 5G.

La commune va donc se renseigner auprès du SABRA avant de rendre son préavis et informera le Conseil municipal de la suite qui sera donnée à ce projet.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

**Nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) :** Les nouveaux statuts adoptés par le Conseil intercommunal du GIAP au mois de mai 2019 doivent être soumis et approuvés par tous les Conseils municipaux des communes membres du GIAP.

La modification de ces statuts était nécessaire suite au retrait de la participation financière de l'Etat, décidée dans le cadre de la LRT-1 (Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton). En effet, les trois sièges dont bénéficiait le canton au sein du Comité du GIAP ne se justifiaient plus et il fallait donc revoir la répartition des sièges au sein de ce comité, répartition qui est prévue comme suit dans les nouveaux statuts : 3 magistrats de la Ville de Genève et 6 magistrats des autres communes membres du GIAP.

Mme B. Hirsch rappelle que le comité était anciennement composé de 3 représentants de l'Etat, 3 représentants de la Ville de Genève et 3 représentants des communes, qui n'étaient pas nécessairement des magistrats.

Le GIAP a par ailleurs profité de cette modification pour effectuer un toilettage de certaines dispositions, les anciens statuts datant de 1994. Compte tenu de la nature assez technique de ce dossier, le GIAP a prévu d'organiser une séance d'information destinée à tous les conseillers municipaux des communes membres, séance qui aura lieu le mercredi 6 novembre à 18h15 à Uni Mail.

L'Exécutif propose donc aux conseillers municipaux de procéder de la manière suivante en vue de l'adoption de ces statuts par le Conseil municipal :

- M. Niederhauser enverra aux conseillers municipaux, dans le courant de la semaine, le dossier préparé par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (nouveaux statuts, tableau comparatif entre les anciens et les nouveaux statuts, exposé des motifs et projet de délibération).
- Puis l'Exécutif invite les conseillers municipaux intéressés à participer à la séance d'information organisée par le GIAP (il n'est pas nécessaire de s'inscrire).
- Ensuite, si cela est souhaité, il sera encore possible d'étudier ce dossier en commission, avant de soumettre les nouveaux statuts au Conseil municipal, si possible lors de la séance du 9 décembre.

Mme B. Hirsch précise que si un Conseil municipal s'opposait formellement à ces statuts, le travail devrait être entièrement repris, car ils sont le résultat de longues négociations entre les syndicats et le comité du GIAP et ne sont pas amendables ; ils peuvent simplement être acceptés ou refusés. Pour les avoir elle-même étudiés, Mme B. Hirsch indique qu'il s'agit principalement d'un toilettage, mise à part la modification de la répartition des membres du Comité. Elle encourage donc les conseillères et conseillers municipaux intéressés à lire les documents qu'ils recevront et à se rendre à la séance d'information du 6 novembre 2019 pour poser leurs questions.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

**Engagement d'une nouvelle bibliothécaire et d'un nouveau responsable technique communal :** La Mairie a prévu l'engagement de nouvelles collaboratrices en 2020 qui vise à remplacer des personnes qui vont prendre leur retraite au début de l'année prochaine. Il s'agit de :

- Mme Magda Eich, qui s'occupe à la satisfaction de tous de la bibliothèque de la commune depuis près de 30 ans ; la bibliothèque va d'ailleurs fêter les 30 ans au printemps prochain.
- M. Jean Serrano, qui gère les dossiers techniques et conseille la commune en matière de travaux et de constructions depuis 8 ans.

La commune va publier prochainement sur son site internet et dans la presse des annonces pour la mise au concours de ces postes. Les conseillères et conseillers municipaux pourront poser toutes leurs questions à ce sujet lors de la prochaine séance de la commission des finances qui sera consacrée à

l'examen du projet de budget 2020.

#### **4. Présentation du projet de budget pour 2020**

M. Truan se réfère au document de présentation envoyé aux membres du Conseil (disponible sur CMNET) et en cite quelques extraits :

##### **PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020**

Concernant les chiffres globaux, la commune a inscrit CHF 9'446'425 aux revenus et CHF 9'442'234 aux charges, laissant un petit excédent de CHF 4'191.

##### **Recettes fiscales des personnes physiques**

Ont été portées au budget des recettes fiscales pour les personnes physiques légèrement supérieures à celles estimées par le département des finances (DF) (+2%), afin de tenir compte notamment de l'accroissement de la population depuis 2018. Ces dernières restent toutefois inférieures aux recettes fiscales comptabilisées sur l'exercice 2018. La valeur du centime additionnel pour 2020 est estimée à CHF 155'250 (Budget 2019 : CHF 149'500). Dans les documents annexés au budget, un tableau présente de manière plus détaillée l'estimation des recettes fiscales des personnes physiques pour 2020, ainsi que leur évolution depuis 2015.

##### **Recettes fiscales des personnes morales**

Une part importante des recettes fiscales des personnes morales provient de la répartition des recettes du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales. Pour rappel, ce fonds est alimenté par 20% des impôts encaissés sur les entreprises genevoises et est redistribué en fonction de la capacité financière de chaque commune. La part de Troinex est estimée à CHF 356'100 pour 2020 (2019 : CHF 350'000).

##### **RFFA – implications sur les budgets communaux et compensation verticale**

La loi fédérale sur la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA) prévoit une augmentation de la part cantonale aux recettes de l'impôt fédéral direct de 4.2% au titre de compensation de la Confédération (compensation verticale). Une part de cette compensation (0.84% des impôts encaissés) revient aux communes et est répartie en tenant compte du manque à gagner subi par chaque commune. La part revenant à la commune de Troinex pour 2020 a été estimée par l'ACG à CHF 26'370 et est inscrite dans nos recettes sous la rubrique 91.46. Cette somme compense la diminution des recettes fiscales communales sur les bénéfiques et capitaux des personnes morales estimée à CHF 18'000 environ (91.40), suite à l'application de la RFFA.

#### **AUTRES REVENUS ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

##### **01.30 Conseil municipal et Exécutif – indemnités autorités et commissions**

Selon les recommandations de la commission des Finances (séance du 6 mai 2019), il est proposé d'augmenter de 10% les indemnités du Maire et des adjoints dès la prochaine législature, soit dès le 1<sup>er</sup> juin 2020.

##### **02.30 Services généraux – charges de personnel**

En 2020, la Mairie prévoit l'augmentation du taux d'activité de deux employées, respectivement de 20 % et de 10%, afin de pallier l'augmentation des tâches, notamment la mise en place de la gestion électronique des documents (GED) et la reprise de la comptabilité de la garderie par la mairie.

Par ailleurs, dans le cadre des lois votées par le Grand Conseil relatives à la RFFA, le taux des cotisations à l'AVS augmente de 0.3% en 2020, soit 0.15 % à charge des employeurs.

Egalement en relation avec la RFFA, une contribution des employeurs de 0.07 % de la masse salariale, estimée à CHF 1'100, sera prélevée pour financer les structures d'accueil préscolaire et accueil familial de jour subventionnées par les communes.

##### **11.36 Sécurité publique – collaboration APM**

Une augmentation de la collaboration avec les APM (agents de police municipaux) de la commune de Veyrier est toujours en cours de discussion. L'objectif, à terme, est d'obtenir l'équivalent d'un poste à 100%.

##### **15.31 Service du Feu – charges de biens et services**

Les tenues des sapeurs-pompiers sont usagées et doivent être renouvelées (coûts estimé : CHF 11'500 environ pour 10 tenues). L'acquisition d'un compresseur de remplissage des bouteilles est également

nécessaire pour un coût de CHF 9'000.

### **21.31 Ecole – charges de biens et services**

Les sols des classes de l'école sont usés et une réfection est nécessaire. Il est prévu de répartir les travaux sur trois ans, soit 3 classes par année, et un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 32'000.- a été voté en mai 2019 à cet effet (D181). Un montant identique est prévu au budget 2020 et il en sera de même pour le budget 2021.

### **32.30 Bibliothèque communale – charges de personnel**

En raison du départ à la retraite de la bibliothécaire au début de l'année 2020, la commune prévoit d'engager une nouvelle personne avec un taux d'activité d'environ 50% (taux actuel environ 40%). D'autre part, un petit budget est prévu en 2020 pour organiser une fête à l'occasion des 30 ans de la bibliothèque (32.31).

### **54.36 Famille et jeunesse – Subventions**

#### **FASe animateurs « hors murs » + CHF 42'200**

L'équipe TSHM souhaite ouvrir un poste supplémentaire d'animateur à 60%, sur la commune de Troinex. Les raisons invoquées sont les suivantes : 1) le travail actuel est sous-évalué, 2) améliorer les actions préventives et 3) l'accroissement du nombre d'habitants. Ce nouveau poste serait actif dès juin 2020 et la commune ne pourra pas bénéficier d'une participation du Canton tant que ce dernier n'augmente pas l'enveloppe globale accordée au co-financement des actions de la FASE.

#### **AFJ Accueil Familial de jour : + CHF 55'400**

Le taux d'occupation a doublé au cours de l'année 2019 et il se situe actuellement à 6.20 places contre 3.31 en 2018. Les communes de Carouge et de Plan-les-Ouates ont diminué leur occupation depuis la création de nouvelles crèches, ce qui a permis à des familles troinésiennes en liste d'attente d'obtenir une place. Le montant budgété en 2020 est basé sur un taux d'occupation moyen de 6 places au prix de CHF 15'900 la place (2019 : CHF 15'315).

### **61.30 Routes communales – charges de personnel**

Le technicien de la commune prendra sa retraite au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et il est envisagé d'engager une nouvelle personne pour ce poste, avec un taux d'activité de 50% (actuellement 25%). Il est également prévu d'ouvrir un poste supplémentaire pour les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts pour pallier l'augmentation des tâches (entretien courant des nouveaux parcs, augmentation du nombre de manifestations, etc.). Cet engagement permettrait par ailleurs une légère diminution des prestations de tiers.

### **62.36 Transports publics - subventions**

Dans le cadre de la promotion du CEVA, la commune souhaite encourager les habitants de Troinex à utiliser davantage les transports publics et notamment le Léman Express en proposant une subvention de CHF 150.- par abonnement Unireso. Le budget prévu pour cette action permettra de subventionner 150 abonnements en 2020.

## **PLAN DES INVESTISSEMENTS**

En 2020, la commune prévoit des investissements du patrimoine administratif pour un total de **CHF 1'895'900**. Ils sont essentiellement liés aux projets suivants :

54.50 Début de la construction d'une crèche et d'un nouveau club-house

62.50 Finalisation de l'étude et début des travaux d'aménagement de la ligne de bus 49

21.50 Etude et mise au concours du projet d'agrandissement de l'école

02.56 Contribution 2020 au Fond Intercommunal pour le développement urbain (FIDU) de CHF 130'900 (2019 : 125'400)

Rappel : ce fonds a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. A titre d'exemple, la commune a reçu une subvention de CHF 322'000 en 2018, suite aux nouveaux logements construits au chemin Lullin.

M. Truan conclut en précisant que la commission des finances pourra, lors de la séance du 30 octobre prochain, analyser en détail l'ensemble des documents transmis.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Schneider-Bidaux trouve que la subvention pour les abonnements Unireso est une excellente idée et se demande quels sont les critères d'attribution de cette dernière. M. Lavorel explique que la subvention reviendra aux 150 premières personnes qui se manifestent et que l'information sera diffusée dans le journal communal.

A la question de Mme Schneider-Bidaux de savoir si cette subvention concerne uniquement les jeunes et les personnes qui contractent un nouvel abonnement, M. Lavorel indique que ce n'est pas le cas : elle concerne tous les abonnements annuels et la Mairie souhaite réellement inciter ses habitants à utiliser les transports en commun et notamment le Léman Express.

Mme Schneider-Bidaux voudrait savoir quel est le pourcentage concernant l'aide internationale. M. Truan informe qu'il est de 0,7% et que les conseillers municipaux auront l'occasion d'étudier ces questions dans les prochaines semaines.

Mme Latour pense que d'autres abonnements tel que l'abonnement général qui couvre également Unireso devraient être inclus dans la proposition de subvention. M. Niederhauser précise que le principe prévoit effectivement que les abonnements généraux annuels soient pris en charge par la subvention.

## **5. Projets de délibérations**

### **5.1 Délibération D191 : Approbation des comptes 2018 :**

- a) de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**
- b) de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »**

La Présidente passe la parole à Mme Tomassi pour la lecture du rapport de la commission Finances et sécurité du 29 septembre 2019 (voir annexe 1). Elle ouvre ensuite la discussion.

M. Duquesne rappelle que lors de la dernière commission des finances, une question a été posée concernant une différence entre un montant budgété et un montant réalisé portant sur une somme de CHF 400'000 et reste, à ce jour, sans réponse. Il serait bien que cette information soit transmise d'ici la prochaine séance de commission.

M. Niederhauser indique qu'il n'a pas eu de retour concernant cette question mais qu'elle doit être étudiée par la comptable. La réponse sera communiquée lors de la prochaine commission des finances ou lors du prochain Conseil municipal.

M. Duquesne précise qu'il pose cette question par souci de cohérence et non pour envenimer la situation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;*

*vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;*

*vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GESTOVAL ;*

*vu l'Assemblée générale de l'Association du 15 avril 2019 et la séance du Conseil de Fondation du 24 juin 2019, au cours desquelles les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize » et de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, ont respectivement été approuvés à l'unanimité ;*

*vu le rapport de la commission des finances du 25 septembre 2019,*

*sur proposition de la Mairie,*

**le Conseil municipal de Troinex**

**décide**

**a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 1'296'580.88 de charges et de CHF 1'305'234.50 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 8'653.62. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de + CHF 110'416.62 et résultat extraordinaire de – CHF 101'763.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 8'653.62.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 15'208'994.76.

**b) Association EMS « Résidence de Drize »**

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2018 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 9'519'808.14 de charges et de CHF 9'415'419.89 de revenus, la perte de l'exercice s'élevant à CHF 104'388.25.
5. D'approuver la diminution du capital nette de CHF 104'388.25.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'579'098.25.

La Présidente procède au vote : **la délibération D191 est approuvée à l'unanimité, soit 15 voix.**

**5.2 Délibération D192 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 11'000.- destiné au réaménagement de l'angle de l'ancien terrain de basket de l'école**

La Présidente passe la parole à M. Rüttimann pour la lecture du rapport de la commission Travaux publics et bâtiments du 9 septembre 2019 (voir annexe 2). Elle ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

*vu le projet de réaménagement de l'espace situé à l'angle du terrain de basket de l'école,*  
*vu le coût des travaux, qui est estimé à CHF 11'000.-,*  
*vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 9 septembre 2019,*  
*conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*  
*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Décide**

1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 11'000.- destiné aux frais de réaménagement de l'angle de l'ancien terrain de basket, selon le projet présenté à la commission « travaux publics et bâtiments ».
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 de la Commune de Troinex, sur le compte 2170.00.31440.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : **la délibération D192 est approuvée à l'unanimité, soit 15 voix.**

**5.3 Délibération D193 : Vote d'un crédit supplémentaire de CHF 56'000.- destiné aux frais d'organisation d'un processus de concertation des projets de Plan directeur communal et de stratégie de densification de la zone 5**

La Présidente passe la parole à M. Annen pour la lecture du rapport de la commission Urbanisme et environnement du 30 septembre 2019 (voir annexe 3). Elle ouvre ensuite la discussion.

Mme Latour se demande à travers quel canal la population sera avertie de la possibilité de participer à ce processus de concertation.

M. Lavorel explique que cela n'a pas encore été décidé mais que l'objectif est que les personnes présentes représentent si possible l'ensemble de la population et les différentes tranches d'âge. Il est toujours difficile de toucher les jeunes, c'est pourquoi la commune doit trouver de nouveaux canaux en plus des moyens de communication traditionnels.

Mme Schneider-Bidaux précise que cette démarche, qu'elle salue, a lieu pour la première fois à Troinex. Elle avait proposé, il y a de cela plusieurs années, que des ateliers participatifs soient organisés concernant l'avenir de la commune et remarque qu'une logique similaire est mise en place à travers ce processus.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

- vu le projet de plan directeur communal qui en cours de finalisation,*
- vu la nécessité d'organiser une information et une consultation de la population sous la forme d'une démarche participative,*
- vu l'offre de prestations et d'honoraires du bureau Agorapublica,*
- vu le rapport de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2019,*
- conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- sur proposition de la Mairie,*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Décide**

- 1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 56'000.- destiné à financer l'organisation d'un processus de concertation de la population sur les projets de plan directeur communal et de stratégie de densification de la zone 5. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de résultats 2019 de la Commune de Troinex, sur le compte 7900.00.313200.00.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D193 est approuvée à l'unanimité, soit 15 voix.**

## **6. Propositions individuelles et questions**

**Festival Assemblage's** : M. Duquesne remarque que la Mairie n'a pas parlé de la huitième édition du festival Assemblage's qui s'est tenue début octobre et qui fut un très beau moment. Les artistes ont fait d'excellents retours et salué l'accueil qui leur a été réservé par l'ensemble du comité d'organisation et des bénévoles. Le public n'a pas été aussi nombreux qu'en 2018, mais sur les quatre spectacles proposés, deux ont fait salle pleine et deux ont connu une affluence largement satisfaisante. Le Conseil municipal était fortement représenté lors du spectacle du jeudi soir et M. Duquesne remercie la commune pour le soutien à la fois financier et technique dont le comité bénéficie.

Les infrastructures sont imposantes et l'équipe d'organisation a toujours pu compter sur l'aide de M. Hadraj et du service des espaces verts. Le comité d'organisation, et notamment M. Hess, le directeur du festival, aura peut-être l'occasion, d'ici la neuvième édition, de faire part des commentaires qui ont été transmis concernant certaines situations qui surviennent d'années en années et qui peuvent être améliorées.

M. Lavorel remercie M. Duquesne pour ce retours et précise que ces informations n'ont pas encore été transmises à la Mairie. La commune soutient effectivement ce festival, notamment à travers cette belle soirée à laquelle les conseillères et conseillers municipaux ont été invités avec leurs conjoint-e-s.

M. Odier remercie à son tour la Mairie pour son invitation au spectacle et au repas, qui ont été très appréciés.



**Ferme Duvernay** : M. Murith demande des nouvelles des travaux de la ferme Duvernay (aménagement d'un appartement).

M. Lavorel indique que ceux-ci ont été retardés suite à l'inondation d'une partie du bâtiment et la découverte de mérules. Les planchers ont été retirés et le bois traité. La Mairie tiendra le Conseil municipal informé de l'avancement des travaux.

A la question de Mme Reymond-Dorsay de savoir si la Mairie a été antérieurement informée de la présence de mérules, M. Lavorel indique que ces dernières seraient visiblement apparues suite à l'inondation.

M. Niederhauser précise qu'une entreprise spécialisée a été mandatée dès que la présence de ce champignon a été constatée. La désinfection a été effectuée selon les normes, à deux reprises, car les dégâts étaient plus importants que prévu.

Mme Reymond-Dorsay fait remarquer qu'il serait bien de vérifier que ce champignon n'est pas présent dans d'autres espaces.

**Ch. des Moulins-de-Drize** : Mme Latour informe que l'un des potelets qui encadre la chaussée dans ce chemin a été arraché. M. Niederhauser explique que la Mairie a été informée de cet incident qui a visiblement été provoqué par l'une des entreprises présente sur un chantier voisin.

**La Chaumière** : Mme Latour poursuit en indiquant que les deux poubelles de la Chaumière ont tendance à déborder et elle invite la Mairie à trouver une solution avec le gérant, car la situation actuelle n'est pas du tout esthétique.

S'agissant également de la Chaumière, M. Calame indique que M. Labrosse a invité les voisins du restaurant lors du dernier dimanche d'ouverture pour s'excuser des nuisances qui ont pu se produire pendant la saison, du fait des concerts qui ont été organisés. Malheureusement, cette belle initiative n'a pas été suffisamment bien transmise et tous les habitants n'ont pas été informés, notamment les habitants des immeubles situés près de l'école. Cette démarche doit cependant être saluée et a le mérite de montrer que M. Labrosse cherche à entretenir de bonnes relations avec le voisinage.

**Nouveaux containers** : Mme Schneider-Bidaux remercie la Mairie pour les nouveaux containers qui ont été placés à titre d'essai à côté de chez elle. Un écriteau explique pourquoi ils sont installés de cette manière et à cet emplacement. Cet aménagement fait moins de bruit en plus d'offrir un container destiné au papier.

M. Lavorel explique que la commune aimerait développer ce principe à différents endroits et que selon les analyses des Cheneviers, un gros effort de récupération doit être réalisé en particulier pour le papier.

**Vitrail du bicentenaire** : Mme Reymond-Dorsay informe que la plaque relative aux souscripteurs du vitrail a été installée il y a quelques jours à l'entrée de la Mairie. Celle de l'extérieur devrait être mise en place très prochainement.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Chantal Beaud

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

## Rapport de la commission Finances et sécurité du 25 septembre 2019

### Examen :

- des comptes de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
- des comptes de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize »

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la séance de la commission Finances et sécurité du 25 septembre 2019, les commissaires ont examiné les comptes de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées ainsi que les comptes de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

Les comptes de ces deux entités sont habituellement examinés en même temps ou juste après l'examen des comptes de la Commune de Troinex. Cette année, cet examen a toutefois été retardé, car les comptes de la Fondation ont dû faire l'objet d'un nouvel audit afin d'être en conformité avec les normes MCH2. Les réviseurs n'avaient pas la validation requise pour être agréés MCH2.

Lors de cette séance, les commissaires ont pu poser toute question utile concernant ces comptes et ont obtenu des réponses satisfaisantes à l'ensemble de leurs questions, notamment en relation avec la perte sur l'exercice 2018 de l'Association EMS « Résidence de Drize » et la situation de surendettement au 31 décembre 2018.

Les comptes de la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées se présentent comme suit :

<b>Bilan au 31.12.2018</b>	
Actifs	CHF 15'208'994.76
Passifs	CHF 15'208'994.76

<b>Compte d'exploitation au 31.12.2018</b>	
Total des Charges	CHF 1'296'580.88
Total des Produits	CHF 1'305'234.50
Résultat activité d'exploitation	CHF 423'126.62
Résultat financier	CHF 312'710.00
Résultat opérationnel	CHF 110'416.62
Résultat net après dotation aux provisions	CHF 8'563.62

Les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize » se présentent comme suit :

<b>Bilan au 31.12.2018</b>	
Actifs	CHF 1'579'098,25
Passifs	CHF 1'579'098,25

<b>Compte d'exploitation au 31.12.2018</b>	
Total des Charges	CHF 9'519'808.14
Total des Produits	CHF 9'415'419.89
Résultat activité d'exploitation	CHF -34'119.71
Résultat net après traitement du résultat	CHF -104'388.25

Les comptes de l'exercice 2018 concernant la Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées ainsi que les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize » ont été acceptés à l'unanimité par la commission Finances et sécurité, qui vous recommande dès lors, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, de les approuver.

Troinex, le 7 octobre 2019  
Christine Tomassi

## **Rapport de la commission Travaux publics et bâtiment du 9 septembre 2019**

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, cher public

La Commission Travaux publics et bâtiment s'est réunie le lundi 9 septembre 2019.

Elle a traité plusieurs sujets dont le suivant qui vous est présenté ce soir :

### **Projet de réaménagement de l'angle de l'ancien terrain de basket à l'école de Troinex:**

Le projet concerne le réaménagement de cette zone, qui est actuellement en mauvais état. Afin d'éviter de mettre un revêtement bitumineux, la Mairie propose de poser des pavés filtrants qui permettront de rendre cet emplacement propre. La partie supérieure serait réaménagée en prairie fleurie avec quelques buissons ou arbustes de manière à privilégier la biodiversité, car il a été remarqué que ce type de sol n'est que peu piétiné d'une manière générale, certainement en raison des hautes herbes.

L'idée d'un hôtel à insectes est également mentionnée.

A l'unanimité, les membres de la commission ont accepté un budget de 11'000 CHF. Ce montant se décompose en 9'500 CHF pour des pavés filtrants et une estimation de 1'500 CHF pour un aménagement « biodiversité » qui doit encore être affiné avec l'école.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver le crédit de 11'000 CHF qui vous est soumis.

Troinex, le 7 octobre 2019  
Roland Rüttimann, rapporteur

## Rapport de la commission Urbanisme et environnement du 30 septembre 2019

---

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,  
CherEs collègues,

Dans ses séances des 2 et 30 septembre 2019, la commission Urbanisme et environnement a examiné la proposition de l'exécutif concernant le projet de plan directeur communal (ci-après « PDCom »), notamment ses aspects de mobilités et de stratégie de densification de la zone 5.

Plus particulièrement, c'est la question de la consultation publique qui a été débattue, en collaboration avec Mme Sandra Robyr, architecte-urbaniste mandatée pour l'élaboration du PDCom.

### Préambule

La Constitution genevoise indique que les communes doivent encourager les habitants à participer aux décisions communales<sup>1</sup>.

Les projets d'urbanisme sont soumis au contrôle des habitants, à travers enquêtes et consultations publiques.

- Les plans directeurs, comme **le PDCom**, sont soumis à la *consultation publique*<sup>2</sup>. Outre les habitants, les maires ou les conseils administratifs des communes voisines sont également consultés. Pour ces documents, l'autorité prend connaissance des observations citoyennes, mais n'est pas tenue d'y répondre.
- Les plans d'affectation du sol, comme par exemple les plans localisés de quartier, possèdent en revanche une force obligatoire. Ils sont soumis à une *enquête publique*<sup>3</sup>. Lors de cette procédure, dite de préconsultation, tout citoyen peut s'exprimer. S'ouvre ensuite la possibilité d'une procédure d'opposition. Dans ce cas, seules les personnes dont les intérêts sont atteints par le plan envisagé peuvent recourir.

La consultation et la préconsultation ont lieu avant le vote du Conseil municipal. La procédure d'opposition se déroule entre le vote du Conseil municipal et l'adoption d'un plan d'affectation du sol par les instances cantonales.<sup>4</sup>

### 1. Forme de la consultation publique à Troinex

Dans une volonté de poursuivre l'approche de « participation citoyenne », privilégiée par l'exécutif durant cette législature, la commission soutient unanimement la mise en œuvre d'une démarche de concertation qui aille au-delà des bases légales et permette d'associer le plus possible d'habitants à l'élaboration du PDCom.

### 2. Choix de la démarche

Afin de réaliser cette démarche, l'Exécutif, sur les conseils de Mme Robyr, a demandé une offre à deux entreprises ayant travaillé conjointement sur le projet de PDCom de la commune d'Anières, à la satisfaction de la municipalité.

La Commission a décidé de ne mandater qu'une seule société pour l'ensemble de la démarche.

---

<sup>1</sup> Constitution de la République et Canton de Genève (Cst-GE), art 134

<sup>2</sup> Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), art. 10

<sup>3</sup> Loi générale sur les zones de développement (LGZD), art. 5a

<sup>4</sup> Consulté le 09.10.2019 sur <https://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-energie/urbanisme-planification/enquetes-consultations-publiques/>

### 3. Choix du prestataire

Les deux prestataires ont présenté des démarches collaboratives répondant globalement aux attentes de la commission.

Après audition des deux sociétés, réponses aux questions et discussion, c'est la proposition d'**Agorapublica** qui a été retenue par la Commission.

La démarche proposée a été jugée plus simple, plus claire et, de l'avis de la plupart des commissaires, en meilleure adéquation avec la manière « troinésienne » de faire participer les habitants.

L'offre de la société Host, plus « disruptive », impliquait une composante technologique importante, notamment l'utilisation de tablettes, et une restitution de propositions qui sortaient largement du cadre du PDCom, au risque de créer des attentes irréalistes de la part de la population.

### 4. Présentation de la démarche d'Agorapublica

La démarche se déroulerait en 4 phases et démarrerait dès le mandat confirmé :

- Phase 1 : « *Informier et mobiliser les acteurs* » : communiquer sur la démarche et inviter la population à y participer (journal communal, flyer, etc.) ;
- Phase 2 : « *Partage de la démarche de concertation* » : réaliser un bilan, définir les principaux enjeux et identifier les points clés avec la municipalité ;
- Phase 3 : « *Ateliers contributifs* » : rassembler les habitants pour plusieurs séances de travail collaboratif, animées avec des méthodes de créativité bien de chez nous (brainstorming, mind mapping, design thinking, etc.), au moyen de planches et photos panoramiques, permettant de générer de bonnes idées mais également de les canaliser pour obtenir un résultat concret et réaliste ;
- Phase 4 : « *Bilan aux participants* » : présenter le point de départ, les travaux réalisés, ce qui a été retenu ou non, ainsi que le projet final.

Au niveau du planning, les ateliers avec les habitants et ceux de la commission devraient se dérouler jusqu'au mois de décembre.

### Décision

La proposition de démarche, le planning et l'offre d'honoraires de la société Agorapublica pour l'organisation d'un processus de concertation des projets de PDCom et de stratégie de densification de la zone 5 ont été acceptés à l'unanimité des votants de la Commission.

La Commission Urbanisme et environnement vous recommande ainsi d'accepter la proposition de délibération D 193 qui vous est présentée ce soir.

Troinex, le 10 octobre 2019

Jérémy Annen